



Les Principes directeurs de l'OCDE et la diligence raisonnable

Votre communauté ou votre environnement ont-ils été affectés par une activité commerciale ? Craignez-vous qu'un projet de développement ne tienne pas compte des besoins de votre communauté ? Vous essayez de parler à une entreprise, mais vous vous heurtez à des portes closes ? Les Principes directeurs de l'OCDE peuvent vous aider à lutter contre ces problèmes.

Ce que disent les Principes directeurs de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises

Les Principes directeurs de l'OCDE invitent les entreprises à agir de manière responsable, en préservant l'environnement et en respectant les droits de toutes les personnes concernées par l'activité de l'entreprise, qu'il s'agisse des communautés, des travailleurs ou des consommateurs. La méthode que les Principes directeurs recommandent aux entreprises d'utiliser pour garantir une conduite responsable est la « diligence raisonnable », qui permet d'identifier et de traiter les préjudices réels ou potentiels liés à l'activité de l'entreprise. Vous pouvez utiliser les Principes directeurs de l'OCDE pour exiger des entreprises de :



- Exercer une « diligence raisonnable » – un processus visant à identifier et prévenir ou atténuer les préjudices potentiels aux personnes et à la planète, ainsi qu'à arrêter et remédier aux préjudices survenus. Lorsqu'elles exercent une diligence raisonnable, les entreprises doivent se concentrer sur :
 - Les préjudices ou risques pour les personnes et l'environnement, pas pour elles-mêmes.
 - Les préjudices déjà survenus et ceux qui pourraient survenir à l'avenir.
 - Les préjudices causés dans leurs propres opérations et dans celles des entreprises qui leur sont liées *partout* dans leurs opérations (en amont et en aval).
 - Prévenir les dommages futurs, et pas seulement réparer les préjudices passés.
- Traiter les risques distincts et croisés auxquels sont exposées les personnes en raison de leurs caractéristiques individuelles ou de leur appartenance à des groupes vulnérables ou marginalisés.
- S'engager de manière significative avec les communautés et les travailleurs touchés, y compris dans le cadre de la diligence raisonnable. Les entreprises doivent s'efforcer d'éliminer les obstacles à l'engagement des personnes.
- Éviter de causer des préjudices ou d'y contribuer, et traiter et remédier à ces préjudices lorsqu'ils se produisent.
- Aider à prévenir ou à atténuer les préjudices en matière de droits de l'homme directement liés à leurs activités, même si elles ne sont pas à l'origine de ces préjudices ou n'y contribuent pas.

Le processus de diligence raisonnable comporte six étapes :

- 
1. Intégrer la conduite responsable des affaires dans les politiques de l'entreprise.
 2. Identifier et évaluer les préjudices réels et potentiels liés aux activités, produits ou services de l'entreprise.
 3. Stopper, prévenir et atténuer les préjudices.
 4. Suivre la mise en œuvre et les résultats du processus de diligence raisonnable.
 5. Communiquer aux parties prenantes la manière dont les préjudices sont traités.
 6. Prévoir des mesures correctives ou coopérer à leur mise en œuvre, le cas échéant.

Conseil

Même si les entreprises doivent faire preuve de diligence raisonnable dans toutes leurs relations commerciales, les Principes directeurs permettent aux entreprises, en particulier celles qui comptent de nombreux fournisseurs ou autres partenaires commerciaux, de donner la priorité aux domaines dans lesquels les impacts sont les plus significatifs et les plus probables. La société civile devrait souligner la gravité et la probabilité des préjudices causés à une entreprise afin de souligner pourquoi le plus grand nombre de préjudices possible doit être prioritaire.

Bien que les entreprises soient censées exercer une influence sur leurs partenaires commerciaux pour les amener à remédier aux préjudices, les Principes directeurs affirment que les entreprises peuvent être confrontées à des limites dans la création d'un effet de levier. La société civile devrait expliquer l'importance de créer un effet de levier et proposer aux entreprises des moyens pratiques de le développer.

Enfin, même si les Principes directeurs n'attendent pas des entreprises qu'elles fassent preuve de diligence raisonnable quant aux impacts liés à la fiscalité ou à la concurrence, la société civile peut appeler les entreprises à remédier à ces préjudices par le biais de leurs processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et d'environnement.

La société civile devrait également exhorter les entreprises à respecter les normes les plus récentes et les meilleures en matière de pratiques fiscales et de concurrence responsables.

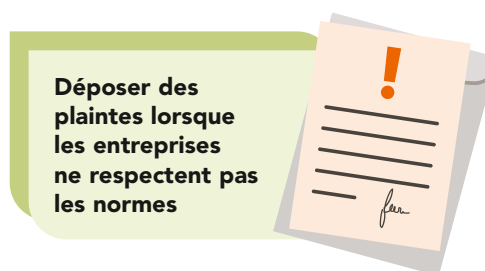
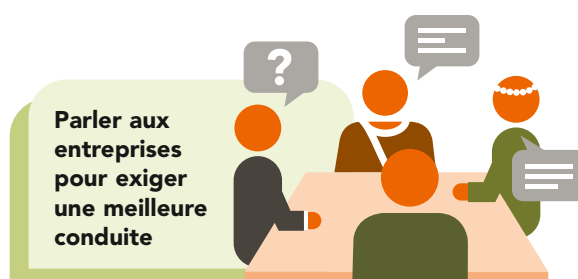
Que sont les Principes directeurs de l'OCDE ?

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable des entreprises (Principes directeurs de l'OCDE) sont des recommandations des gouvernements aux entreprises sur la manière d'agir de manière responsable. Les Principes directeurs de l'OCDE établissent des normes non contraignantes pour une conduite responsable des entreprises dans une série de questions importantes pour les communautés, telles que les droits de l'homme, les droits des travailleurs et l'environnement, et couvrent également des questions telles que la corruption et la fiscalité.

Les gouvernements qui suivent les Principes directeurs de l'OCDE doivent créer un organisme de plaintes non judiciaire appelé Point de contact national pour une conduite responsable des entreprises, chargé de promouvoir les Principes directeurs et de traiter les plaintes concernant des activités commerciales préjudiciables. Les Principes directeurs établissent de bonnes normes pour toutes les entreprises, mais les plaintes ne peuvent être déposées que contre deux types d'entreprises opérant au-delà des frontières : 1) les entreprises multinationales dont le siège social est dans un pays qui suit les Principes directeurs de l'OCDE, ou 2) les entreprises multinationales opérant dans un pays qui suit les Principes directeurs de l'OCDE.

Comment les Principes directeurs de l'OCDE peuvent-ils aider ?

La société civile peut utiliser les Principes directeurs pour :



À propos d'OECD Watch

OECD Watch est un réseau mondial de la société civile qui compte plus de 130 membres dans plus de 50 pays. Nous nous efforçons de donner aux communautés, aux travailleurs et aux ONG les moyens d'utiliser les Principes directeurs de l'OCDE pour faire en sorte que les activités des entreprises respectent les droits de l'homme et la planète et que les entreprises soient tenues pour responsables des dommages qu'elles causent à travers le monde. OECD Watch aide les communautés et les ONG à déposer des plaintes et à mener des activités de plaidoyer auprès des gouvernements et des entreprises. Nous menons également des recherches et des activités de plaidoyer auprès de l'OCDE et des pays individuels afin d'encourager une mise en œuvre plus efficace des Principes directeurs et un alignement plus étroit entre les Principes directeurs et les lois sur la responsabilité des entreprises. **Besoin d'aide ? Prenez contact avec nous !**

PLUS
D'INFORMATIONS

